

A.D.A.D.A.a

**Association de Développement des Arts et
de Défense des Artistes et artiste-techniciens**
17 rue Melingue 14000 Caen tel.0231854124
Mail : Jempty.dupuy@wanadoo.fr
Blog : <http://adada14.wordpress.com/>

20 Nov 2009

À Monsieur Laurent Beauvais Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

Monsieur le Président,

Vous le savez l'Adada que j'ai l'honneur de présider regroupe des artistes de toutes disciplines, et à ce titre nous avions pris le plus vif intérêt à la création des lieux relais.

Dès lors que le principe en fut adopté, nous avions cru pouvoir solliciter une concertation de tous les instants. Nous avions sollicité une rencontre avec Mr Tourret restée sans réponse. Malheureusement, l'Adada, à l'instar des principales organisations syndicales, n'aura pas été associée à l'étude des dossiers ne serait-ce qu'à titre consultatif.

Ainsi, nous pensons que la région se prive délibérément du point de vue des artistes professionnels.

Demande de concertation

Pourtant nous devrions n'avoir qu'à nous féliciter de la multiplication de lieux relais puisque notamment la danse s'y trouve mise à l'honneur, mais dans quelle mesure ces nouveaux lieux répondent-ils à l'attente des professionnels du secteur ? De quelle problématique sont-ils dépositaires ? En quoi permettent-ils une dynamisation des disciplines retenues ?

Certainement, et nous nous en réjouissons, aura-t-on pris la peine de consulter le CCN...mais en quoi cela peut-il exempter de consulter les autres acteurs du secteur ? Et notamment le secteur des compagnies indépendantes ?

Vous pourriez objecter que le dit secteur ne s'est pas structuré pour répondre aux impératifs d'une concertation ?

C'est précisément l'objet de l'Adada que de répondre à ce besoin. C'est pour mieux y répondre que nous avons sollicité fin octobre, du Conseil Régional, un subventionnement conséquent.

En effet nous devons nous donner une réelle capacité de travail qui puisse faire de nous des partenaires utiles à la bonne conduite d'une politique culturelle concertée.

Ainsi une majorité de compagnies de danse et d'« acteurs » de la danse se sont constitués en un collectif qui a mandaté (transitoirement) Adada pour interpeller les pouvoirs publics.

Que ce soit par le biais de syndicats représentatifs ou par le biais de l'Adada comme du collectif/danse l'effort de structuration est en cours.

L'Adada s'interroge sur les missions de l'odia

Nous avions pu vous le dire de vive voix lors de l'entretien que vous aviez bien voulu nous accorder en Mai dernier. Les trois organisations présentes SYNAVI, SYNDEAC, ADADA avaient très vivement remis en cause l'ODIA comme n'étant pas représentative de notre secteur et ces mêmes organisations s'interrogeaient sur la validité des missions (devenues auto-missions) dont se targuait cet office.

Soit dit en passant l'ODIA continue d'ignorer l'important travail de proposition des forces syndicales représentatives et prend l'initiative d'une journée d'information sur les modalités d'accès à la formation professionnelle le 14 décembre prochain sans prendre acte de ce que sur ce terrain les syndicats d'employeurs collaborent avec la Région depuis bientôt 4 ans et que la signature d'un plan ADEC régional est tout simplement imminente !

On peut donc s'interroger sur les moyens déployés par l'odia qui –à la fumée des cierges – s'inquiète enfin de problèmes dont nous saisissons régulièrement le Conseil Régional !

Hiatus ou disfonctionnement, il devient urgent de procéder à une mise à plat et de mettre un terme à cette partie de cache-cache ou de poker-menteur.

Faut-il le souligner les syndicats comme l'adada n'ont à mettre dans la balance que leur bonne volonté et l'extrême précarité des moyens dont ils disposent pour se forger et partager un point de vue instruit sur les problèmes abordés.

Ceci, Monsieur le Président pour que vous perceviez mieux l'amertume et la colère qui peut parfois transparaître dans nos propos.

Le secteur indépendant des arts, vous le savez, est caractérisé dans tous les secteurs, par son émettement et une forte densité de micro entreprises ; De ce fait, notre volonté de structuration emprunte des voies difficiles et pleines d'embûches et cette volonté n'aboutira pas sans une réelle compréhension des pouvoirs publics et du Conseil Régional plus particulièrement.

C'est pourquoi, Monsieur le Président les acteurs de la Danse organisés en collectif/danse en appellent à votre bienveillance pour se voir reconnus la qualité d'interlocuteurs concernant toutes les questions de politique culturelle.

Nous ne sommes pas consommateur de cette politique, nous voulons en être acteurs. Partager et construire avec vous dans le respect des rôles de chacun une politique commune.

Demande du collectif/ danse vivement soutenue par l'adada

Ainsi, réuni ce vendredi 20 novembre 2009, le collectif danse m'a prié de solliciter de vous que soit organisé au plus vite une réunion de travail ayant pour objet les lieux relais. Le collectif en effet souhaite comprendre au mieux de quoi relève cette initiative pour pouvoir en faire bon usage.

En sommes nous souhaitons que les « premiers intéressés » : les danseurs, soient réellement consultés et informés. Nous souhaitons que l'organisation de cet échange en se montrant attentif à n'oublier personne donne à la concertation tout son sens. Nous souhaitons que l'esprit dans lequel furent initiées les « voix publics » trouve sa traduction effective à travers ce type de concertation.

Nous avions fait état ainsi que les syndicats d'une appréhension sur une technocratisation institutionnalisation excessive dont pourraient procéder les lieux relais. Nous réaffirmons qu'à nos yeux les lieux relais doivent être avant tout générateurs d'emploi artistiques. Autrement dit combien les emplois « culturels » créés génèrent-ils d'emplois « artistiques » effectifs ? Nous voudrions nous montrer attentif à cet aspect des choses qui détermine notre soutien à cette opération. D'autant que peintres, sculpteurs ou écrivains peuvent être concernés (voilà en quoi cette affaire tient à cœur à l'Adada !) dont on sait qu'ils ne bénéficient pas, sauf exception du statut de salariés. On voit donc bien combien les lieux relais peuvent être un heureux champ d'expérimentation de configurations nouvelles. De même toutes les structures opérant sur la région ont impérativement besoin d'un accueil et d'une exposition possible dans la Capitale régionale. Comment s'assurer d'un tel service et d'une telle possibilité sans penser spécifiquement à un lieu relais caennais dévolu à cet effet ? Nous

avons un devoir d'invention et de recherche constant eu égard à un traitement dynamique des problèmes. En résumé, le collectif/danse souhaiterait donc que vous provoquiez une réunion de concertation concernant la mise en place des lieux relais par rapport au développement de la danse.

Pertinence du conventionnement sur la durée des compagnies du spectacle vivant

l'Adada a pu prendre connaissance des propositions de la Région sur les conventions pluriannuelles qui devraient être proposées aux compagnies du spectacle vivant.

Par rapport au conventionnement projeté, l'Adada ne peut avoir qu'un a priori favorable, puisque c'est une donnée constante de notre organisation que de vouloir favoriser l'emploi en le souhaitant le moins précaire possible. Incontestablement, sans réduire les conventions à ce seul aspect, elles favoriseraient l'emploi durable et une politique de territoire plus suivie et plus responsable.

C'est un fait que bon an mal an, la plupart des compagnies voient le renouvellement de leur demande de subventionnement reconduite sur plusieurs années...Sans que, jusqu'à présent il ait été tiré quelques enseignements sérieux de cette situation.

C'est pourquoi le principe du conventionnement constitue un progrès, il se reconnaît comme principe de réalité ! Pour ces mêmes raisons, le conventionnement (à l'instar de ce qui peut se passer dans d'autres Régions) ne peut qu'être massif, sans par trop affecter les niveaux de dépenses déjà en œuvre sur le secteur indépendant.

Le conventionnement ne fait –insistons- que rationaliser une réalité de terrain. Il procède d'un élémentaire bon sens et c'est pourquoi il ne peut qu'être massif comme un mode opératoire plus responsable sans être exceptionnel. Simplement, avec la durée, les opérateurs : compagnies d'un côté et pouvoirs publics de l'autre s'octroient une capacité d'intervention plus conséquente. Gérer et anticiper l'avenir, sortir d'un jour le jour opportuniste et inconséquent, sont les vertus qui peuvent se prêter au conventionnement, à condition d'en faire une donnée de base qui s'applique à une majorité des acteurs de terrain.

Le problème de la permanence

Ce que tout un chacun peut craindre d'un tel dispositif c'est ce qu'on appelle « la rente de situation ». Crainte d'autant plus justifiée que n'existe aucun dispositif identifiant et pérennisant le statut d'artiste à vie ! Ce dispositif n'existe pas, même au niveau national quoique l'on sache qu'il n'est pas exceptionnel qu'un artiste consacre sa vie à son art !

Seuls nos amis scientifiques disposent avec le CNRS d'un outil probant et efficace dont il faudrait trouver la déclinaison en matière artistique . En effet, c'est en sa qualité de chercheur que l'artiste peut se renouveler et asseoir sa prétention à la permanence. Par conséquent l'appréhension de voir tout dispositif s'inscrivant dans la durée, « détourné » de ses fins, est une inquiétude légitime tant que n'existera pas un Centre National de la Recherche Artistique trouvant sa déclinaison à l'échelon régional. Il n'est d'art vivant, estimons-nous que contemporain et si le devoir d'invention et d'innovation nous requiert, il ne vous en est demandé pas moins. Nous voulons dire par là que la création de nouvelles formes prend toute sa mesure dans les changements de nos modes d'existence et c'est de ces changements là que vous même êtes politiquement redévalable.

Recevez Monsieur le Président l'expression de nos sentiments dévoués et respectueux,

JP Dupuy
Pour le collectif DANSE
Président d'Adada